



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La protection du
patrimoine culturel
subaquatique

6 STAB

UCH/15/6.STAB/7

16 janvier 2015

Original : anglais

Distribution limitée

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

30 avril 2015

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XIV (-1, Bonvin)

10h – 18h

Point 7 de l'ordre du jour provisoire :

**Date et lieu de la prochaine Réunion du Conseil consultatif scientifique et technique
(STAB)**

Ce document propose un projet de résolution au sujet de la prochaine réunion du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB).

Action requise : paragraphe 2

1. Conformément à l'article 4 (a) des Statuts du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB), le Directeur ou la Directrice générale convoque la réunion du STAB au moins une fois par an en session ordinaire. Dans des circonstances particulières, il ou elle peut convoquer une réunion supplémentaire si les fonds sont disponibles.
2. Le STAB pourrait donc souhaiter adopter la décision suivante :

PROJET DE RÉOLUTION 7 / STAB 6

Le Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,

1. Ayant examiné le document UCH/15/6.STAB/7,
2. Prie la Directrice générale de convoquer la septième réunion du Conseil consultatif scientifique et technique au printemps 2016.